



**6<sup>e</sup> assemblée générale de l'Association faîtière des collaborateurs cantonaux, communaux et parapublics (AF3CP)  
Le 16 mai 2025 à 19h00 à la Taverne du Château,  
rue du Château 1, 2013 Colombier**

M. Jean-François Béranek, président de l'AF3CP, ouvre la 6<sup>e</sup> assemblée générale (ci-après AG) en souhaitant la bienvenue aux membres.

Le président remercie la SMF de l'accueil dans l'organisation de sa propre AG.

### **1. Appel**

Le contrôle de la liste de présence fait apparaître que la Société des administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâtelaises (SAFCN), la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'État de Neuchâtel (SMF) ainsi que la Société des officiers de l'état civil de la République et canton de Neuchâtel (SOEC) sont représentés.

En revanche, personne n'est présent pour AvenirSocial.

### **2. Adoption du procès-verbal de l'AG du 7 juin 2024**

Le procès-verbal de l'AG du 7 juin 2024 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

### **3. Rapports**

- a. du président

Le président donne lecture de son rapport :

#### ***Préambule :***

Depuis la dernière assemblée générale le 7 juin 2024 à Rochefort, le comité s'est réuni trois fois, dont une fois de manière plus récréative autour d'un repas, à la métairie du Fornel du Haut. Je remercie les membres de leur travail, leur présence régulière et la qualité de leur prestations et réflexions.

#### ***Caisse de pension CPCN :***

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, notre représentant Jean-Marc Riedi a pu conserver notre unique siège au Conseil d'administration de notre caisse de pension. Il a aussi pris la présidence de la commission de placement. Ses qualités de négociateurs sont reconnues et appréciées au sein de la Caisse de pension.

Je vous cite la liste des sièges à la caisse de pension et le nom des corporations représentées. Cela permet de se rendre compte des différentes associations ou corps de métier non représentés, tels que les concierges, les bucherons, etc., afin de les aider à comprendre l'intérêt d'avoir accès aux informations privilégiées apportées par l'AF3CP !

<b>Syndicats</b>	<b>Sièges</b>	<b>Employeurs</b>	<b>Sièges</b>
Syndicats des services public, région Neuchâtel	3	Etat de Neuchâtel	2
Syndicat des gendarmes et des agents de détention neuchâtelois (SGADN)	1	Commune de La Chaux-de-Fonds	1
Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois	1	Commune de Neuchâtel	1
Association faitière des collaborateurs cantonaux, communaux et parapublics (AF3CP)	1	Réseau Hospitalier Neuchâtelois	1
Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI)	1	ACN	1
Syndicat de la police judiciaire neuchâteloise (SPJN)	1	Université de Neuchâtel	1
Association des Pompiers et des Ambulanciers de la Ville de Neuchâtel	1	ANEMPA	1
		Fondation les Perce-Neige	1
<b>Total</b>	<b>9</b>		<b>9</b>

### ***Nouvelles de l'État :***

*La SMF et les autres associations et syndicats ont rencontré le Conseil d'État à six reprises. Les sujets de négociations ont été entre autres les suivants :*

### **Lanceurs d'alerte :**

*Les retours de la consultation sont favorables. Malheureusement les collaborateurs des services autonomes tels que la Caisse cantonale de compensation, l'Office de l'assurance-invalidité, ainsi que le Service cantonal des automobiles ne seront pas concernés. Bien entendu, la SMF regrette ce projet minimaliste.*

- *Aidé par les bonnes finances du canton, le personnel a obtenu pour cette année :*
  - *la pleine compensation du coût de la vie de 1.4 point, ainsi que la réserve d'indexation, retenue de 0,9 point, soit un total de 2,3 points. À ce jour, il n'y a donc plus de retenue salariale et nous repartons à zéro ;*
  - *le versement de l'échelon ;*
  - *le versement des primes individuelles ou collectives selon les services, qui contrairement à ce qu'on pense, ne sont pas versés seulement aux cadres.*

### **Accès des associations au personnel de l'État :**

- *au lieu de l'affichage sur des panneaux, notre employeur nous prie d'utiliser de préférence le réseau de nos membres.*

### **Divers :**

- *rappel que la nomination des collaborateurs devrait intervenir systématiquement après deux ans ;*
- *en cas d'oubli, la personne est considérée comme nommée. Sauf en cas d'engagement par contrat de droit privé ou de taux d'occupation très partielle ;*
- *seront également abordés les questions liées à l'égalité ;*
- *le taux de cotisation pour l'assurance accident non professionnelle a été porté de 0.911% à 1.027% en 2025. Ce taux est applicable à l'ensemble de la fonction publique indépendamment que les personnes soient couvertes par l'AXA ou par la SUVA ;*
- *la demande de la SMF de ramener la durée de la semaine de travail à 40 heures n'a pas été retenue. Mais la réflexion sera poursuivie.*

### **Mobbing et harcèlement :**

À la suite du décès de notre personne de référence concernant le mobbing, nous devons trouver une autre personne. Les recherches sont en cours.

### **Recherche de nouveaux membres :**

Comme vous avez pu vous en rendre compte dans les propos ci-dessus, nous continuons de rechercher des nouveaux membres. Des contacts sont aussi entretenus avec diverses associations professionnelles susceptibles de s'intéresser à l'AF3CP. Elles ont reçu entre autres nos flyers.

Rappel au sujet des informations publiques : elles peuvent être également retrouvées sur le site internet [www.af3cp.ch](http://www.af3cp.ch) et en ce qui concerne notre caisse de pension : [www.cpcn.ch](http://www.cpcn.ch).

Je vous remercie de votre attention.

b. du caissier

M. Jean-Marc Riedi, caissier détaille les différents points importants des comptes de l'année 2024, que les membres avaient préalablement reçu lors de la convocation.

#### Compte de résultat

Total des produits	Fr. 1'190.00
Total des charges	<u>Fr. 889.85</u>
Bénéfice	Fr. 300.15

Le capital au 31 décembre 2024, après comptabilisation du bénéfice de Fr. 300.15, s'élève à Fr. 5'827.13.

c. des vérificateurs de comptes

Les comptes ont été vérifiés par Pierre de Marcellis et Jean-Pierre Collaud. Le rapport est intégralement repris ci-dessous :

« En exécution du mandat qui nous a été confié, nous avons procédé, à la révision des comptes arrêtés au 31 décembre 2024.

Les recettes et dépenses de l'année 2024 ont été contrôlées sur la base des documents fournis et trouvées conformes aux pièces justificatives présentées.

Les recettes (cotisations) se sont élevées à **Fr. 1'190** et les dépenses à **Fr. 889.85**, laissant apparaître un **bénéfice de Fr. 300.15**.

La cotisation de l'Association des Officiers d'Etat Civil d'un montant de CHF 95.- non payée en 2023 a été enregistrée en 2024.

Le solde du compte postal au 31 décembre 2024 se monte à **Fr. 5'827.13**.

Sur la base de notre examen, nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice 2024 et d'en donner décharge avec remerciement au caissier. »

Le président remercie les vérificateurs de comptes du travail accompli.

#### **4. Décharge au comité, au caissier et aux vérificateurs de comptes**

Il n'y a aucune remarque et les trois rapports sont adoptés à l'unanimité.

#### **5.Élections statutaires**

##### **a. du comité**

Le président informe que, selon les statuts, les membres du Comité doivent être réélus tous les deux ans. Ceux-ci doivent donc être réélus cette année.

Le Comité comprend un ou des représentants de chaque associations membres. Cette années, Avenir Social a nommé une nouvelle représentante. En remplacement de Mme Annina Grob, nous avons le plaisir d'accueillir Mme Émilie Clavel, co-secrétaire générale de AvenirSocial. Elle représente les assistants sociaux de la Suisse romande. Malheureusement elle n'a pu être présente lors de cette manifestation M. Jean-François Béranek la remercie chaleureusement.

Le Comité se compose actuellement comme suit :

Président	Jean-François Béranek
Vice-président	Clovis Fahrni
Secrétaire	Aude Tschantz
Caissier	Jean-Marc Riedi
Gestionnaire du site internet	Patrice Godat
Membre	Raymond Huguenin
Membre	Émilie Clavel

Le président demande l'acceptation de Mme Emilie Clavel. Ceci fait l'unanimité.

Le comité est reconduit dans son ensemble par des applaudissements.

##### **b. des vérificateurs de comptes**

Le président indique que sont actuellement en place M. Pierre De Marcellis (SMF), premier vérificateur, et M. Jean-Pierre Collaud (SMF), 2<sup>e</sup> vérificateur. M. Pierre De Marcellis se retire après cet exercice et M. Jean-Pierre Collaud devient premier vérificateur. Mme Diane Tripet (SAFCN), actuellement suppléante, devient deuxième vérificatrice. Il faut donc trouver une nouvelle personne. Mme Marion Sandoz (SOEC), devient suppléante.

### **c. de la Commission de recours**

Pour rappel, son président est, selon les statuts, celui de l'AF3CP, donc M. Jean-François Beraneck.

Les autres membres désignés sont Mmes Marie-Claire Baumgartner (SOEC) et Diane Tripet (SAFCN) ainsi que M. Willy Debelly (SMF).

### **6. Fixation de la cotisation 2025**

Sur proposition du comité, l'assemblée décide que le montant de la cotisation reste fixé à Fr. 5.

### **9. Divers**

Le président informe qu'il existe toujours des flyers et invite l'assemblée à les distribuer, ceci dans le but d'inciter de nouveaux membres à s'affilier.

Le président remercie l'assistance et lève la séance à 19h45.

La rédactrice, Aude Tschantz